

**AFFAIRE N° 24. - Etude et surveillance par les PONTS et
CHAUSSEES des travaux de modernisation des chemins de la SANLEC et
du Sautier de DOHET**

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de confier l'étude et la surveillance
des travaux en cause au Service des Ponts et Chaussées.

Le financement est prévu sur les fonds restants de 1968 au chap. 901-
Art. 2313-08 du budget de 1968 (crédits reportés).

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.